

LE FCPE ET LA CPI DE L'ACFM SOUTIENNENT L'INITIATIVE DE L'ACVM
Le 3 août 2021

Le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et la Corporation de protection des investisseurs (CPI) de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) accueillent [l'initiative récemment annoncée par l'ACVM](#) visant à établir un nouvel organisme d'autoréglementation (OAR) unique et amélioré (ci-après le « nouvel OAR »). Cette initiative permettra également de regrouper le FCPE et la CPI de l'ACFM en un seul fonds de protection des investisseurs (ci-après le « nouveau FPI »), qui continuera à être indépendant du nouvel OAR.

Les deux organismes soutiennent l'initiative du nouvel OAR et son objectif de protection des investisseurs.

Le FCPE et la CPI de l'ACFM se réjouissent de poursuivre leur relation de collaboration dans le cadre de cette initiative dirigée par le Groupe CSA pendant la transition vers le nouveau FPI.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

FCPE

Rozanne Reszel
Présidente et chef de la direction, FCPE
Tél. : 416-643-7105
Courriel : rreszel@cipf.ca

Ilana Singer
Vice-présidente et secrétaire générale, FCPE
Tél. : 416-643-7120
Courriel : isinger@cipf.ca

CPI de l'ACFM

Odarka Decyk
Présidente, CPI de l'ACFM
Tél. : 416-943-4606
Courriel : odecyk@ipc.mfda.ca